

Résolutions
et
décisions

adoptées par l'Assemblée générale
au cours de sa soixante-troisième session

Volume II

Décisions

16 septembre – 24 décembre 2008

Assemblée générale
Documents officiels • Soixante-troisième session
Supplément n° 49 (A/63/49)



Nations Unies • New York, 2009

NOTE

Les résolutions et décisions de l'Assemblée générale sont identifiées comme suit :

Sessions ordinaires

Jusqu'à la trentième session ordinaire, les résolutions de l'Assemblée générale étaient identifiées par un nombre en chiffres arabes suivi d'un nombre en chiffres romains entre parenthèses indiquant la session [par exemple : résolution 3363 (XXX)]. Lorsque plusieurs résolutions avaient été adoptées sous un même numéro, chacune d'elles était identifiée par une lettre majuscule placée entre les deux éléments [par exemple : résolution 3367 A (XXX), résolutions 3411 A et B (XXX), résolutions 3419 A à D (XXX)]. Les décisions n'étaient pas numérotées.

Depuis la trente et unième session, dans le cadre du nouveau système adopté pour les cotes des documents de l'Assemblée générale, les résolutions et décisions sont identifiées par un nombre en chiffres arabes, indiquant la session, suivi d'une barre oblique et d'un autre nombre en chiffres arabes (par exemple : résolution 31/1, décision 31/301). Lorsque plusieurs résolutions ou décisions ont été adoptées sous un même numéro, chacune d'elles est identifiée par une lettre majuscule placée après les deux éléments (par exemple : résolution 31/16 A, résolutions 31/6 A et B, décisions 31/406 A à E).

Sessions extraordinaires

Jusqu'à la septième session extraordinaire, les résolutions de l'Assemblée générale étaient identifiées par un nombre en chiffres arabes suivi, entre parenthèses, de l'initiale « S » (de l'anglais « *Special* ») et d'un nombre en chiffres romains indiquant la session [par exemple : résolution 3362 (S-VII)]. Les décisions n'étaient pas numérotées.

Depuis la huitième session extraordinaire, les résolutions et décisions sont identifiées par l'initiale « S » et un nombre en chiffres arabes indiquant la session, suivis d'une barre oblique et d'un autre nombre en chiffres arabes (par exemple : résolution S-8/1, décision S-8/11).

Sessions extraordinaires d'urgence

Jusqu'à la cinquième session extraordinaire d'urgence, les résolutions de l'Assemblée générale étaient identifiées par un nombre en chiffres arabes suivi, entre parenthèses, des initiales « ES » (de l'anglais « *Emergency Special* ») et d'un nombre en chiffres romains indiquant la session [par exemple : résolution 2252 (ES-V)]. Les décisions n'étaient pas numérotées.

Depuis la sixième session extraordinaire d'urgence, les résolutions et décisions sont identifiées par les initiales « ES » et un nombre en chiffres arabes indiquant la session, suivis d'une barre oblique et d'un autre nombre en chiffres arabes (par exemple : résolution ES-6/1, décision ES-6/11).

Dans chacune des séries décrites ci-dessus, la numérotation suit l'ordre d'adoption.

*

* *

Le présent volume contient les décisions adoptées par l'Assemblée générale du 16 septembre au 24 décembre 2008. Les résolutions adoptées par l'Assemblée pendant cette période, ainsi que la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour, figurent dans le volume I. Les résolutions et décisions adoptées ultérieurement au cours de la soixante-troisième session paraîtront dans le volume III.

Table des matières

Décisions

	<i>Page</i>
A. Élections et nominations	4
B. Autres décisions	13
1. Décisions adoptées sans renvoi à une grande commission	13
2. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Première Commission	19
3. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)	21
4. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Deuxième Commission	22
5. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Troisième Commission	28
6. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Cinquième Commission	32
7. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Sixième Commission	34

Annexe

Répertoire des décisions	37
--------------------------------	----

Décisions

Sommaire

<i>Numéro de décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
A. Élections et nominations		
63/401.	Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs	4
63/402.	Juges du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991	4
63/403.	Élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité	5
63/404.	Élection de dix-huit membres du Conseil économique et social	5
63/405.	Nomination de membres du Comité des conférences	6
63/406.	Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice	7
63/407.	Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	7
63/408.	Nomination de membres du Comité des contributions	8
63/409.	Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements	8
63/410.	Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale	9
63/411.	Nomination de membres et de membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies	9
63/412.	Nomination de membres du Comité de l'information	9
63/413.	Nomination de membres du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	10
63/414.	Élection de vingt membres du Comité du programme et de la coordination	10
63/415.	Élection de sept membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix	11
B. Autres décisions		
1. Décisions adoptées sans renvoi à une grande commission		
63/501.	Réunions d'organes subsidiaires durant la partie principale de la soixante-troisième session	13
63/502.	Organisation de la soixante-troisième session	13
63/503.	Adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour	13
63/504.	Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation	15
63/505.	Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994	15
63/506.	Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991	15
63/507.	Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies	15
63/508.	Rapport de la Cour internationale de Justice	15
63/514.	Communication faite par le Secrétaire général en application du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies	15

Décisions

<i>Numéro de décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
63/515.	Rapport du Conseil de sécurité	15
63/552.	Points de l'ordre du jour que l'Assemblée générale doit encore examiner à sa soixante-troisième session.....	16
2. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Première Commission		
63/516.	Réduction des budgets militaires.....	19
63/517.	Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est.....	19
63/518.	Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement.....	19
63/519.	Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.....	20
63/520.	Conférence des Nations Unies chargée de trouver les moyens d'éliminer les dangers nucléaires dans le contexte du désarmement nucléaire.....	20
63/521.	Projet de programme de travail et de calendrier de la Première Commission pour 2009.....	20
63/522.	Planification des programmes (Première Commission)	20
3. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)		
63/523.	Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects	21
63/524.	Augmentation du nombre des membres du Comité de l'information.....	21
63/525.	Question de Gibraltar	21
63/526.	Augmentation du nombre des membres du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	21
63/527.	Projet de programme de travail et de calendrier de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) pour la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale.....	22
63/528.	Planification des programmes [Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)].....	22
4. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Deuxième Commission		
63/509.	Organisation des travaux de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey (Doha, 29 novembre-2 décembre 2008), et arrangements y relatifs	22
63/510.	Règlement intérieur provisoire de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey (Doha, 29 novembre-2 décembre 2008).....	22
63/511.	Ordre du jour provisoire de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey (Doha, 29 novembre-2 décembre 2008)	23
63/512.	Accréditation d'organisations intergouvernementales auprès de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey (Doha, 29 novembre-2 décembre 2008)	24
63/513.	Accréditation d'organisations non gouvernementales auprès de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey (Doha, 29 novembre-2 décembre 2008)	24
63/539.	Questions de politique macroéconomique	25

Décisions

<i>Numéro de décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
63/540.	Mondialisation et interdépendance.....	25
63/541.	Culture et développement.....	25
63/542.	Rapport du Secrétaire général sur l'intégration des économies en transition à l'économie mondiale.....	26
63/543.	Groupes de pays en situation particulière.....	26
63/544.	Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement.....	26
63/545.	Programme de travail de la Deuxième Commission pour la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale.....	26
63/546.	Planification des programmes (Deuxième Commission).....	27
 5. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Troisième Commission		
63/532.	Document examiné par l'Assemblée générale au titre de la question de la promotion et de la protection des droits de l'enfant.....	28
63/533.	État du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les populations autochtones.....	28
63/534.	Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la question de la promotion et de la protection des droits de l'homme.....	28
63/535.	Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne.....	30
63/536.	Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la question de la prévention du crime et de la justice pénale.....	30
63/537.	Programme de travail de la Troisième Commission pour la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale.....	30
63/538.	Planification des programmes (Troisième Commission).....	31
 6. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Cinquième Commission		
63/547.	Situation budgétaire et financière des organismes des Nations Unies.....	32
63/548.	Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux.....	32
63/549.	Location de bureaux du Siège de l'Organisation des Nations Unies au Groupe des 77 et de la Chine.....	32
63/550.	Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure.....	33
63/551.	Demande d'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la question de savoir si la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo est conforme au droit international.....	34
 7. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Sixième Commission		
63/529.	Programme de travail provisoire de la Sixième Commission pour la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale.....	34
63/530.	Planification des programmes (Sixième Commission).....	35
63/531.	Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies.....	35

A. Élections et nominations

63/401. Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

À sa 1^{re} séance plénière, le 16 septembre 2008, l'Assemblée générale, conformément à l'article 28 de son Règlement intérieur, a nommé membres de la Commission de vérification des pouvoirs pour sa soixante-troisième session les États Membres suivants : BOTSWANA, CHINE, CHYPRE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, LUXEMBOURG, MEXIQUE, MOZAMBIQUE et SAINT-KITTS-ET-NEVIS.

63/402. Juges du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

À sa 23^e séance plénière, le 9 octobre 2008, l'Assemblée générale a décidé d'approuver la recommandation du Secrétaire général¹, qui avait été approuvée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1837 (2008) du 29 septembre 2008, à savoir :

a) Proroger jusqu'au 31 décembre 2010, ou jusqu'à l'achèvement des affaires portées devant la Chambre d'appel si celui-ci intervient à une date antérieure, le mandat des juges permanents du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 figurant ci-après et siégeant à la Chambre d'appel :

M. LIU Daqun (Chine)
M. Theodor MERON (États-Unis d'Amérique)
M. Fausto POCAR (Italie)
M. Mohamed SHAHABUDEEN (Guyana)

b) Proroger jusqu'au 31 décembre 2009, ou jusqu'à l'achèvement des affaires dont ils ont été saisis si celui-ci intervient à une date antérieure, le mandat des juges permanents du Tribunal figurant ci-après et siégeant aux Chambres de première instance :

M. Carmel A. AGIUS (Malte)
M. Jean-Claude ANTONETTI (France)
M. Iain BONOMY (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
M. Christoph FLÜGGE (Allemagne)²
M. O-gon KWON (République de Corée)
M. Bakone Melema MOLOTO (Afrique du Sud)
M. Alphonsus Martinus Maria ORIE (Pays-Bas)
M. Kevin Horace PARKER (Australie)
M. Patrick Lipton ROBINSON (Jamaïque)
M^{me} Christine VAN DEN WYNGAERT (Belgique)

c) Proroger jusqu'au 31 décembre 2009, ou jusqu'à l'achèvement des affaires dont ils ont été saisis si celui-ci intervient à une date antérieure, le mandat des juges *ad litem* figurant ci-après et siégeant actuellement au Tribunal :

M. Ali Nawaz CHOWHAN (Pakistan)
M. Pedro DAVID (Argentine)
M^{me} Elizabeth GWAUNZA (Zimbabwe)
M. Frederik HARHOFF (Danemark)
M^{me} Tsvetana KAMENOVA (Bulgarie)
M. Uldis KINIS (Lettonie)

¹ Voir A/63/458-S/2008/621.

² M. Flügge a été nommé à compter du 18 novembre 2008.

M^{me} Flavia LATTANZI (Italie)
M. Antoine MINDUA (République démocratique du Congo)
M^{me} Janet NOSWORTHY (Jamaïque)
M^{me} Michèle PICARD (France)
M. Árpád PRANDLER (Hongrie)
M^{me} Kimberly PROST (Canada)
M. Ole Bjørn STØLE (Norvège)
M. Stefan TRECHSEL (Suisse)

d) Proroger jusqu'au 31 décembre 2009, ou jusqu'à l'achèvement de toutes affaires dont ils pourraient être saisis si celui-ci intervient à une date antérieure, le mandat des juges *ad litem* figurant ci-après et qui ne sont pas actuellement désignés pour servir auprès du Tribunal :

M. Melville BAIRD (Trinité-et-Tobago)
M. Frans BAUDUIN (Pays-Bas)
M. Burton HALL (Bahamas)
M. Frank HÖPFEL (Autriche)
M. Raimo LAHTI (Finlande)
M. Jawdat NABOTY (République arabe syrienne)
M^{me} Chioma Egondu NWOSU-IHEME (Nigéria)
M^{me} Prisca Matimba NYAMBE (Zambie)
M. Brynmor POLLARD (Guyana)
M^{me} Vonimbolana RASOAZANANY (Madagascar)
M. Krister THELIN (Suède)
M. Klaus TOLKSDORF (Allemagne)
Tan Sri Dato' Lamin bin Haji Mohd YUNUS (Malaisie)

À sa 56^e séance plénière, le 20 novembre 2008, l'Assemblée générale a pris note de la nomination par le Secrétaire général du juge Christoph FLÜGGE (Allemagne) au Tribunal pour le reste du mandat du juge Wolfgang SCHOMBURG (Allemagne)³.

63/403. Élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité

À sa 28^e séance plénière, le 17 octobre 2008, l'Assemblée générale, conformément à l'Article 23 de la Charte des Nations Unies et à l'article 142 du Règlement intérieur de l'Assemblée, a élu l'AUTRICHE, le JAPON, le MEXIQUE, l'OUGANDA et la TURQUIE membres non permanents du Conseil de sécurité pour un mandat de deux ans prenant effet le 1^{er} janvier 2009 afin de remplacer les États ci-après, membres sortants : AFRIQUE DU SUD, BELGIQUE, INDONÉSIE, ITALIE et PANAMA.

En conséquence, le Conseil de sécurité se compose des quinze États Membres suivants : AUTRICHE**, BURKINA FASO*, CHINE, COSTA RICA*, CROATIE*, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FRANCE, JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE*, JAPON**, MEXIQUE**, OUGANDA**, ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD, TURQUIE** et VIET NAM*.

* Mandat expirant le 31 décembre 2009.

** Mandat expirant le 31 décembre 2010.

63/404. Élection de dix-huit membres du Conseil économique et social

À sa 30^e séance plénière, le 22 octobre 2008, l'Assemblée générale, conformément à l'Article 61 de la Charte des Nations Unies et à l'article 140 du Règlement intérieur de l'Assem-

³ Voir A/63/548.

blée, a élu la NORVÈGE membre du Conseil économique et social à compter du 1^{er} janvier 2009 pour le reste du mandat de l'ISLANDE⁴.

À la même séance, l'Assemblée générale, conformément à l'Article 61 de la Charte et à l'article 145 du Règlement intérieur de l'Assemblée, a élu l'ALLEMAGNE, l'ARABIE SAOUDITE, la CÔTE D'IVOIRE, l'ESTONIE, la FRANCE, la GRÈCE, le GUATEMALA, la GUINÉE-BISSAU, l'INDE, le JAPON, le LIECHTENSTEIN, le MAROC, MAURICE, la NAMIBIE, le PÉROU, le PORTUGAL, SAINT-KITTS-ET-NEVIS et le VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU) membres du Conseil économique et social pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2009 afin de remplacer les États ci-après, membres sortants : ANGOLA, ARABIE SAOUDITE, AUTRICHE, BÉNIN, CUBA, FRANCE, GRÈCE, GUINÉE-BISSAU, GUYANA, HAÏTI, JAPON, LIECHTENSTEIN, MADAGASCAR, MAURITANIE, PARAGUAY, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE et SRI LANKA.

En conséquence, le Conseil économique et social se compose des cinquante-quatre États Membres suivants : ALGÉRIE*, ALLEMAGNE***, ARABIE SAOUDITE***, BARBADE*, BÉLARUS*, BOLIVIE*, BRÉSIL**, CAMEROUN**, CANADA*, CAP-VERT*, CHINE**, CONGO**, CÔTE D'IVOIRE***, EL SALVADOR*, ESTONIE***, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE*, FÉDÉRATION DE RUSSIE**, FRANCE***, GRÈCE***, GUATEMALA***, GUINÉE-BISSAU***, INDE***, INDONÉSIE*, IRAQ*, JAPON***, KAZAKHSTAN*, LIECHTENSTEIN***, LUXEMBOURG*, MALAISIE**, MALAWI*, MAROC***, MAURICE**, MOZAMBIQUE**, NAMIBIE***, NIGER**, NORVÈGE**, NOUVELLE-ZÉLANDE**, PAKISTAN**, PAYS-BAS*, PÉROU***, PHILIPPINES*, POLOGNE**, PORTUGAL***, RÉPUBLIQUE DE CORÉE**, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA**, ROUMANIE*, ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD**, SAINTE-LUCIE**, SAINT-KITTS-ET-NEVIS***, SOMALIE*, SOUDAN*, SUÈDE**, URUGUAY** et VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU)***.

* Mandat expirant le 31 décembre 2009.

** Mandat expirant le 31 décembre 2010.

*** Mandat expirant le 31 décembre 2011.

63/405. Nomination de membres du Comité des conférences

À sa 32^e séance plénière, le 27 octobre 2008, l'Assemblée générale, conformément au paragraphe 2 de sa résolution 43/222 B du 21 décembre 1988, a pris note de la nomination par son Président, après consultation avec les présidents des groupes régionaux concernés, du CONGO, de la FÉDÉRATION DE RUSSIE, de la FRANCE, de la MALAISIE, du MOZAMBIQUE et des PHILIPPINES comme membres du Comité des conférences pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2009 afin de pourvoir six des sept postes devenus vacants du fait de l'expiration du mandat du BURUNDI, d'EL SALVADOR, de la FÉDÉRATION DE RUSSIE, de la FRANCE, du LESOTHO, de la MALAISIE et des PHILIPPINES⁵.

En conséquence, le Comité des conférences se compose des vingt États Membres suivants⁵ : ALLEMAGNE*, ARGENTINE**, AUTRICHE**, BÉLARUS*, CHINE**, CONGO***, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**, FÉDÉRATION DE RUSSIE***, FRANCE***, GRENADÉ*, HONDURAS*, JAPON**, KENYA**, MALAISIE***, MOZAMBIQUE***, NIGÉRIA*, PHILIPPINES***, RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE*, SÉNÉGAL* et TUNISIE**.

* Mandat expirant le 31 décembre 2009.

** Mandat expirant le 31 décembre 2010.

*** Mandat expirant le 31 décembre 2011.

⁴ Voir A/63/493.

⁵ Un siège est à pourvoir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes pour un membre dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et expirerait le 31 décembre 2011.

63/406. Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice

L'Assemblée générale, à ses 39^e et 40^e séances plénières, tenues le 6 novembre 2008, et le Conseil de sécurité, à ses 6011^e et 6012^e séances, tenues le même jour, ont indépendamment procédé, conformément aux articles 2 à 4, 7 à 12 et 14 et 15 du Statut de la Cour internationale de Justice, aux articles 150 et 151 du Règlement intérieur de l'Assemblée et aux articles 40 et 61 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, à l'élection de cinq membres de la Cour pour un mandat de neuf ans prenant effet le 6 février 2009 afin de pourvoir les postes devenus vacants du fait de l'expiration du mandat de M. Ronny Abraham (France), M. Awn Shawkat Al-Khasawneh (Jordanie), M^{me} Rosalyn Higgins (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), M. Gonzalo Parra-Aranguren (République bolivarienne du Venezuela) et M. Raymond Ranjeva (Madagascar).

Ayant obtenu la majorité absolue des voix à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, M. Ronny Abraham (France), M. Awn Shawkat Al-Khasawneh (Jordanie), M. Antônio Augusto Cançado Trindade (Brésil), M. Christopher Greenwood (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) et M. Abdulqawi Ahmed Yusuf (Somalie) ont été élus membres de la Cour pour un mandat de neuf ans commençant le 6 février 2009.

En conséquence, la Cour internationale de Justice se compose des membres suivants : M. Ronny ABRAHAM (*France*)^{***}, M. Awn Shawkat AL-KHASAWNEH (*Jordanie*)^{***}, M. Mohamed BENNOUNA (*Maroc*)^{**}, M. Thomas BUERGENTHAL (*États-Unis d'Amérique*)^{**}, M. Antônio Augusto CANÇADO TRINDADE (*Brésil*)^{***}, M. Christopher GREENWOOD (*Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord*)^{***}, M. Kenneth KEITH (*Nouvelle-Zélande*)^{**}, M. Abdul G. KOROMA (*Sierra Leone*)^{*}, M. Hisashi OWADA (*Japon*)^{*}, M. Bernardo SEPÚLVEDA AMOR (*Mexique*)^{**}, M. SHI Jiuyong (*Chine*)^{*}, M. Bruno SIMMA (*Allemagne*)^{*}, M. Leonid SKOTNIKOV (*Fédération de Russie*)^{**}, M. Peter TOMKA (*Slovaquie*)^{*} et M. Abdulqawi Ahmed YUSUF (*Somalie*)^{***}.

* Mandat expirant le 5 février 2012.

** Mandat expirant le 5 février 2015.

*** Mandat expirant le 5 février 2018.

63/407. Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

À sa 56^e séance plénière, le 20 novembre 2008, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁶, a nommé les personnes ci-après membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2009 : M^{me} Aïcha Afifi, M^{me} Renata Archini, M. Vladimir A. Iosifov, M^{me} Susan M. McLurg et M. Alejandro Torres Lépori.

En conséquence, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires se compose des membres suivants : M. Andrzej T. ABRASZEWSKI (*Pologne*)^{*}, M^{me} Aïcha AFIFI (*Maroc*)^{***}, M^{me} Renata ARCHINI (*Italie*)^{***}, M. Jorge FLORES CALLEJAS (*Honduras*)^{**}, M. Imtiaz HUSSAIN (*Pakistan*)^{**}, M. Vladimir A. IOSIFOV (*Fédération de Russie*)^{***}, M^{me} Misako KAJI (*Japon*)^{**}, M. Collen V. KELAPILE (*Botswana*)^{*}, M. Jerry KRAMER (*Canada*)^{**}, M. Peter MADDENS (*Belgique*)^{**}, M^{me} Susan M. MCLURG (*États-Unis d'Amérique*)^{***}, M. Stafford NEIL (*Jamaïque*)^{*}, M. Nagesh SINGH (*Inde*)^{**}, M. Mohammad Mustafa TAL (*Jordanie*)^{*}, M. Alejandro TORRES LÉPORI (*Argentine*)^{***} et M^{me} Nonye UDO (*Nigéria*)^{*}.

* Mandat expirant le 31 décembre 2009.

** Mandat expirant le 31 décembre 2010.

*** Mandat expirant le 31 décembre 2011.

⁶ A/63/528, par. 6.

63/408. Nomination de membres du Comité des contributions

À sa 56^e séance plénière, le 20 novembre 2008, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁷, a nommé les personnes ci-après membres du Comité des contributions pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2009 : M. Vyacheslav A. Logutov, M. Richard Moon, M. Hae-yun Park, M. Thomas Thomma, M. Courtney H. Williams et M. Wu Gang.

En conséquence, le Comité des contributions se compose des membres suivants : M. Joseph ACAKPO-SATCHIVI (*Bénin*)**, M. Kenshiro AKIMOTO (*Japon*)*, M. Meshal AL-MANSOUR (*Koweït*)*, M. Abdelmalek BOUHEDDOU (*Algérie*)**, M. Petru DUMITRIU (*Roumanie*)*, M. Gordon ECKERSLEY (*Australie*)**, M. Bernardo GREIVER DEL HOYO (*Uruguay*)**, M. Luis Mariano HERMOSILLO SOSA (*Mexique*)**, M. Ihor V. HUMENNY (*Ukraine*)*, M. Vyacheslav A. LOGUTOV (*Fédération de Russie*)***, M^{me} Gobona Susan MAPITSE (*Botswana*)*, M. Richard MOON (*Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord*)***, M. Hae-yun PARK (*République de Corée*)***, M. Eduardo Manuel da Fonseca Fernandes RAMOS (*Portugal*)**, M^{me} Lisa P. SPRATT (*États-Unis d'Amérique*)*, M. Thomas THOMMA (*Allemagne*)***, M. Courtney H. WILLIAMS (*Jamaïque*)*** et M. WU Gang (*Chine*)***.

* Mandat expirant le 31 décembre 2009.

** Mandat expirant le 31 décembre 2010.

*** Mandat expirant le 31 décembre 2011.

63/409. Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements

À sa 56^e séance plénière, le 20 novembre 2008, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁸, a confirmé le renouvellement par le Secrétaire général du mandat de M. Masakazu Arikawa, M. Madhav Dhar et M. Nemir A. Kirdar comme membres du Comité des placements pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2009 et la nomination de M^{me} Linah K. Mohohlo pour remplacer, à compter du 1^{er} janvier 2009, M. Khaya Ngqula jusqu'à l'expiration de son mandat le 31 décembre 2009.

En conséquence, le Comité des placements se compose des membres suivants : M. Masakazu ARIKAWA (*Japon*)***, M. Emilio J. CÁRDENAS (*Argentine*)*, M. Fernando G. CHICO PARDO (*Mexique*)*, M. Madhav DHAR (*Inde*)***, M. Achim KASSOW (*Allemagne*)**, M. Nemir A. KIRDAR (*Iraq*)***, M. William J. MCDONOUGH (*États-Unis d'Amérique*)**, M^{me} Linah K. MOHOLO (*Botswana*)* et M^{me} Hélène PLOIX (*France*)**.

À la même séance, l'Assemblée générale, également sur la recommandation de la Cinquième Commission⁹, a décidé de reconduire dans ses fonctions de membre ad hoc M. Ivan PICTET (*Suisse*) pour un mandat d'un an prenant effet le 1^{er} janvier 2009 et de nommer M. Simon JIANG (*Chine*) dans ses fonctions de membre ad hoc pour un mandat d'un an prenant effet le 1^{er} janvier 2009 afin de remplacer M^{me} Afsaneh BESCHLOSS (*République islamique d'Iran*).

* Mandat expirant le 31 décembre 2009.

** Mandat expirant le 31 décembre 2010.

*** Mandat expirant le 31 décembre 2011.

⁷ A/63/529, par. 4.

⁸ A/63/530, par. 5.

⁹ Ibid., par. 6.

63/410. Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale

À sa 56^e séance plénière, le 20 novembre 2008, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission¹⁰, a nommé les personnes ci-après membres de la Commission de la fonction publique internationale pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2009 : M. Fatih Bouayad-Agha, M. Shamsheer M. Chowdhury, M. Vladimir Morozov, M. Wang Xiaochu et M. El Hassane Zahid.

En conséquence, la Commission de la fonction publique internationale se compose des membres suivants : M. Kingston Papie RHODES (*Sierra Leone*)**, Président; M. Wolfgang STÖCKL (*Allemagne*)*, Vice-Président; M. Daasebre Oti BOATENG (*Ghana*)**, M. Fatih BOUAYAD-AGHA (*Algérie*)***, M. Shamsheer M. CHOWDHURY (*Bangladesh*)***, M. Minoru ENDO (*Japon*)*, M. Guillermo Enrique GONZÁLEZ (*Argentine*)**, M. Vladimir MOROZOV (*Fédération de Russie*)***, M^{me} Lucretia MYERS (*États-Unis d'Amérique*)*, M. Gilberto PARANHOS VELLOSO (*Brésil*)*, M^{me} Anita SZLAZAK (*Canada*)**, M. Gian Luigi VALENZA (*Italie*)*, M. WANG Xiaochu (*Chine*)***, M. Eugeniusz WYZNER (*Pologne*)** et M. El Hassane ZAHID (*Maroc*)***.

* Mandat expirant le 31 décembre 2009.

** Mandat expirant le 31 décembre 2010.

*** Mandat expirant le 31 décembre 2012.

63/411. Nomination de membres et de membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies

À sa 56^e séance plénière, le 20 novembre 2008, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission¹¹, a nommé les personnes ci-après membres ou membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2009 : M^{me} Valeria María GONZÁLEZ POSSE (*Argentine*), M. Andrei V. KOVALENKO (*Fédération de Russie*), M. Gerhard KÜNTZLE (*Allemagne*), M. Lovemore MAZEMO (*Zimbabwe*), M. Muhammad A. MUHITH (*Bangladesh*), M. Philip Richard Okanda OWADE (*Kenya*), M. Thomas A. REPASCH, Jr. (*États-Unis d'Amérique*) et M. Jun YAMADA (*Japon*).

63/412. Nomination de membres du Comité de l'information

À sa 64^e séance plénière, le 5 décembre 2008, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)¹², a nommé ANTIGUA-ET-BARBUDA et la ZAMBIE membres du Comité de l'information.

En conséquence, le Comité de l'information se compose des cent douze États Membres suivants¹³ : AFRIQUE DU SUD, ALGÉRIE, ALLEMAGNE, ANGOLA, ANTIGUA-ET-BARBUDA, ARABIE SAOUDITE, ARGENTINE, ARMÉNIE, AUTRICHE, AZERBAÏDJAN, BANGLADESH, BÉLARUS, BELGIQUE, BELIZE, BÉNIN, BRÉSIL, BULGARIE, BURKINA FASO, BURUNDI, CAP-VERT, CHILI, CHINE, CHYPRE, COLOMBIE, CONGO, COSTA RICA, CÔTE D'IVOIRE, CROATIE, CUBA, DANEMARK, ÉGYPTE, EL SALVADOR, ÉQUATEUR, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, ÉTHIOPIE, FÉDÉRATION DE

¹⁰ A/63/531, par. 4.

¹¹ A/63/532, par. 4.

¹² A/63/403, par. 15.

¹³ Voir également décision 63/524.

RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GABON, GÉORGIE, GHANA, GRÈCE, GUATEMALA, GUINÉE, GUYANA, HONGRIE, ÎLES SALOMON, INDE, INDONÉSIE, IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), IRLANDE, ISLANDE, ISRAËL, ITALIE, JAMAÏRIYA ARABE LIBYENNE, JAMAÏQUE, JAPON, JORDANIE, KAZAKHSTAN, KENYA, LIBAN, LIBÉRIA, LUXEMBOURG, MADAGASCAR, MALTE, MAROC, MEXIQUE, MONACO, MONGOLIE, MOZAMBIQUE, NÉPAL, NIGER, NIGÉRIA, PAKISTAN, PAYS-BAS, PÉROU, PHILIPPINES, POLOGNE, PORTUGAL, QATAR, RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, RÉPUBLIQUE DOMINICAINE, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD, SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES, SÉNÉGAL, SINGAPOUR, SLOVAQUIE, SOMALIE, SOUDAN, SRI LANKA, SUISSE, SURINAME, THAÏLANDE, TOGO, TRINITÉ-ET-TOBAGO, TUNISIE, TURQUIE, UKRAINE, URUGUAY, VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU), VIET NAM, YÉMEN, ZAMBIE et ZIMBABWE.

63/413. Nomination de membres du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

À sa 64^e séance plénière, le 5 décembre 2008, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)¹⁴, a nommé l'ÉQUATEUR membre du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

En conséquence, le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux se compose des vingt-huit États Membres suivants¹⁵ : ANTIGUA-ET-BARBUDA, BOLIVIE, CHILI, CHINE, CONGO, CÔTE D'IVOIRE, CUBA, DOMINIQUE, ÉQUATEUR, ÉTHIOPIE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FIDJI, GRENADE, INDE, INDONÉSIE, IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), IRAQ, MALI, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE, RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE, RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, SAINTE-LUCIE, SAINT-KITTS-ET-NEVIS, SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES, SIERRA LEONE, TIMOR-LESTE, TUNISIE et VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU).

63/414. Élection de vingt membres du Comité du programme et de la coordination

À sa 73^e séance plénière, le 22 décembre 2008, l'Assemblée générale, sur la base des candidatures proposées par le Conseil économique et social¹⁶ et conformément à l'annexe de la résolution 2008 (LX) du Conseil en date du 14 mai 1976 et au paragraphe 1 de la résolution 1987/94 du Conseil en date du 4 décembre 1987, ainsi qu'à la décision 42/450 de l'Assemblée en date du 17 décembre 1987, a élu l'AFRIQUE DU SUD, l'ARGENTINE, l'ARMÉNIE, le BÉLARUS, le BRÉSIL, CUBA, l'ESPAGNE, la GUINÉE, l'INDE, l'IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), l'ITALIE, le KAZAKHSTAN, le NIGÉRIA, le PAKISTAN, la RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, l'UKRAINE et l'URUGUAY membres du Comité du programme et de la coordination pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2009 afin de remplacer les États ci-après, membres sortants : AFRIQUE DU SUD, ARGENTINE, ARMÉNIE, BÉLARUS, BÉNIN, BRÉSIL, BULGARIE, CUBA, INDE, INDONÉSIE, IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), ISRAËL, ITALIE, PAKISTAN, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, SÉNÉGAL, SUISSE, URUGUAY et de pourvoir un siège vacant parmi les États d'Europe occidentale et autres États.

¹⁴ A/63/408, par. 38.

¹⁵ Voir également décision 63/526.

¹⁶ Voir A/63/312; voir également décision 2008/201 G du Conseil économique et social.

À la même séance, l'Assemblée générale a été informée qu'une élection aurait lieu à une date ultérieure, sur la base des candidatures proposées par le Conseil économique et social, pour remplir les cinq sièges restés vacants au sein du Comité du programme et de la coordination¹⁷.

En conséquence, le Comité du programme et de la coordination se compose des trente États Membres suivants¹⁷ : AFRIQUE DU SUD***, ARGENTINE***, ARMÉNIE***, BANGLADESH**, BÉLARUS***, BRÉSIL***, CHINE**, COMORES*, CUBA***, ESPAGNE***, FÉDÉRATION DE RUSSIE*, FRANCE*, GUINÉE***, HAÏTI*, INDE***, IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')***, ITALIE***, JAMAÏRIYA ARABE LYBIENNE**, JAMAÏQUE**, KAZAKHSTAN***, KENYA**, NIGER**, NIGÉRIA***, PAKISTAN***, RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE***, RÉPUBLIQUE DE CORÉE**, UKRAINE***, URUGUAY***, VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU)* et ZIMBABWE*.

* Mandat expirant le 31 décembre 2009.

** Mandat expirant le 31 décembre 2010.

*** Mandat expirant le 31 décembre 2011.

63/415. Élection de sept membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix

À sa 73^e séance plénière, le 22 décembre 2008, l'Assemblée générale, conformément à ses résolutions 60/180 du 20 décembre 2005 et 63/145 du 18 décembre 2008, a élu l'AFRIQUE DU SUD, le BÉNIN, le CHILI, la THAÏLANDE et l'URUGUAY membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix pour un mandat de deux ans prenant effet le 1^{er} janvier 2009, afin de remplacer les États ci-après, membres sortants : BURUNDI, CHILI, ÉGYPTÉ, EL SALVADOR et FIDJI.

Conformément au paragraphe 2 de sa résolution 63/145, l'Assemblée générale a décidé que le mandat, devant expirer le 22 juin 2009, des deux membres de l'Assemblée générale qui siègent au Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix, à savoir la GÉORGIE et la JAMAÏQUE, serait prolongé jusqu'au 31 décembre 2009.

Conformément aux alinéas *a* à *d* du paragraphe 4 de la résolution 60/180, vingt-quatre États ont été élus ou nommés membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix : BURKINA FASO, CHINE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FRANCE, MEXIQUE et ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD, choisis par le Conseil de sécurité¹⁸; ALGÉRIE, EL SALVADOR, GUINÉE-BISSAU, LUXEMBOURG, MAROC, POLOGNE et RÉPUBLIQUE DE CORÉE, élus par le Conseil économique et social¹⁹; ALLEMAGNE, CANADA, JAPON, PAYS-BAS et SUÈDE, choisis par les dix pays dont les contributions au budget de l'Organisation des Nations Unies et les contributions volontaires aux fonds, programmes et organismes des Nations Unies sont les plus importantes, dont un fonds permanent pour la consolidation de la paix, et parmi eux²⁰; et BANGLADESH, INDE, NÉPAL, NIGÉRIA et PAKISTAN, choisis par les dix pays dont les contributions en personnel militaire et police civile à la disposition des missions des Nations Unies sont les plus importantes, et parmi eux²¹.

¹⁷ Comme indiqué dans le document A/63/312, il y a deux sièges à pourvoir parmi les États d'Europe occidentale et autres États pour des membres dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection. L'un des mandats viendrait à expiration le 31 décembre 2008 et l'autre le 31 décembre 2009. Comme indiqué également dans sa décision 2008/201 E, le Conseil économique et social a reporté à une date ultérieure la présentation des candidatures de trois membres parmi les États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2009.

¹⁸ Voir A/63/799-S/2009/168.

¹⁹ Voir décision 2008/201 G du Conseil économique et social.

²⁰ Voir A/63/632.

²¹ Voir A/63/631.

Décisions

En conséquence, à compter du 1^{er} janvier 2009, le Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix se compose des trente et un États Membres suivants : AFRIQUE DU SUD****, ALGÉRIE**, ALLEMAGNE****, BANGLADESH****, BÉNIN****, BURKINA FASO**, CANADA****, CHILI****, CHINE*, EL SALVADOR**, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE*, FÉDÉRATION DE RUSSIE*, FRANCE*, GÉORGIE**, GUINÉE-BISSAU**, INDE****, JAMAÏQUE**, JAPON****, LUXEMBOURG**, MAROC**, MEXIQUE**, NÉPAL****, NIGÉRIA****, PAKISTAN****, PAYS-BAS****, POLOGNE**, RÉPUBLIQUE DE CORÉE**, ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD*, SUÈDE****, THAÏLANDE**** et URUGUAY****.

* Membres permanents du Conseil de sécurité.

** Mandat expirant le 31 décembre 2009.

*** Mandat expirant le 31 décembre 2010, ou à l'expiration de leur mandat comme membres du Conseil économique et social si celle-ci intervient à une date antérieure.

**** Mandat expirant le 31 décembre 2010.

B. Autres décisions

1. *Décisions adoptées sans renvoi à une grande commission*

63/501. Réunions d'organes subsidiaires durant la partie principale de la soixante-troisième session

À sa 1^{re} séance plénière, le 16 septembre 2008, l'Assemblée générale a décidé d'autoriser le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, le Comité des relations avec le pays hôte, le Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, la Commission du désarmement, le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, le Conseil exécutif de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, le Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population, organes subsidiaires de l'Assemblée désignés dans les lettres du Président du Comité des conférences en date des 8 et 15 septembre 2008²², à se réunir durant la partie principale de la soixante-troisième session de l'Assemblée.

63/502. Organisation de la soixante-troisième session

À sa 2^e séance plénière, le 19 septembre 2008, l'Assemblée générale, sur la recommandation formulée par le Bureau dans son premier rapport²³, a adopté plusieurs dispositions concernant l'organisation de la soixante-troisième session, notamment la décision de tenir le débat général du mardi 23 septembre au samedi 27 septembre 2008 et le lundi 29 septembre 2008.

À sa 61^e séance plénière, le 2 décembre 2008, l'Assemblée générale, sur la demande de la Présidente de la Deuxième Commission, a décidé de prolonger la période de travail de la Commission jusqu'au jeudi 11 décembre 2008.

À sa 69^e séance plénière, le 15 décembre 2008, l'Assemblée générale, sur la proposition de son Président, a décidé de reporter du mardi 16 décembre 2008 au lundi 22 décembre 2008 la date de suspension de la soixante-troisième session.

À la même séance, l'Assemblée générale, sur la demande du Président de la Cinquième Commission, a décidé de prolonger la période de travail de la Commission jusqu'au lundi 22 décembre 2008.

À sa 73^e séance plénière, le 22 décembre 2008, l'Assemblée générale, sur la proposition de son Président, a décidé de reporter de nouveau du lundi 22 décembre 2008 au mardi 23 décembre 2008 la date de suspension de la soixante-troisième session.

À la même séance, l'Assemblée générale, sur la demande du Président de la Cinquième Commission, a décidé de prolonger de nouveau la période de travail de la Commission jusqu'au mardi 23 décembre 2008.

63/503. Adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

À sa 2^e séance plénière, le 19 septembre 2008, l'Assemblée générale, sur la recommandation formulée par le Bureau dans son premier rapport²⁴, a adopté l'ordre du jour²⁵ et la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour²⁶ de la soixante-troisième session.

²² A/63/352 et Add.1.

²³ A/63/250 et Corr.1, par. 3 à 43.

²⁴ Ibid., par. 64 à 76.

²⁵ A/63/251.

²⁶ A/63/252.

À la même séance, l'Assemblée générale, sur la recommandation formulée par le Bureau dans son premier rapport²⁷, a décidé de reporter l'examen de la question intitulée « Question des îles malgaches Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India » et de l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-quatrième session.

À sa 20^e séance plénière, le 6 octobre 2008, l'Assemblée générale, sur la proposition du Secrétaire général²⁸, dérogeant aux dispositions pertinentes de l'article 40 de son Règlement intérieur, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-troisième session une question additionnelle intitulée « Juges du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 », sous le titre I (Questions d'organisation, questions administratives et autres questions), et de l'examiner directement en séance plénière.

À sa 34^e séance plénière, le 30 octobre 2008, l'Assemblée générale, sur la recommandation formulée par le Bureau dans son deuxième rapport²⁹, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-troisième session une question additionnelle intitulée « La drépanocytose, priorité de santé publique », sous le titre B (Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et des récentes conférences des Nations Unies), et de l'examiner directement en séance plénière.

À la même séance, l'Assemblée générale, sur la recommandation formulée par le Bureau dans son deuxième rapport³⁰, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-troisième session une question additionnelle intitulée « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral », sous le titre I (Questions d'organisation, questions administratives et autres questions), et de la renvoyer à la Sixième Commission.

À la même séance également, l'Assemblée générale, sur la recommandation formulée par le Bureau dans son deuxième rapport³¹, a décidé d'examiner en séance plénière et à la Troisième Commission le point 58 de l'ordre du jour intitulé « Rapport du Conseil des droits de l'homme », étant entendu que la Troisième Commission étudierait toutes les recommandations du Conseil des droits de l'homme à l'Assemblée, y compris celles tendant à développer le droit international des droits de l'homme, sans préjudice du droit des États Membres de présenter des projets de résolution et de décision sur toutes les questions examinées dans le rapport. Compte tenu de cette recommandation, l'Assemblée examinerait en séance plénière le rapport annuel du Conseil des droits de l'homme sur ses activités. Il était également convenu que la présente disposition ne constituait en aucun cas une réinterprétation de la résolution 60/251 de l'Assemblée en date du 15 mars 2006 et qu'elle serait réexaminée avant le début de la soixante-quatrième session de l'Assemblée.

À sa 74^e séance plénière, le 24 décembre 2008, l'Assemblée générale a décidé d'examiner directement en séance plénière le point 48 de l'ordre du jour intitulé « Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et préparatifs de la Conférence d'examen de 2008 », sous le titre B (Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et des récentes conférences des Nations Unies). L'Assemblée a également décidé de procéder immédiatement à son examen afin d'examiner sans retard un projet de résolution³².

²⁷ A/63/250 et Corr.1, par. 52.

²⁸ Voir A/63/232.

²⁹ A/63/250/Add.1, par. 1.

³⁰ Ibid., par. 2.

³¹ Ibid., par. 3.

³² A/63/L.57.

63/504. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

À sa 21^e séance plénière, le 6 octobre 2008, l'Assemblée générale a pris acte du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation³³.

63/505. Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994

À sa 24^e séance plénière, le 13 octobre 2008, l'Assemblée générale a pris acte du treizième rapport annuel du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994³⁴.

63/506. Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

À sa 24^e séance plénière, le 13 octobre 2008, l'Assemblée générale a pris acte du quinzième rapport annuel du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991³⁵.

63/507. Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies

À sa 32^e séance plénière, le 27 octobre 2008, l'Assemblée générale a décidé de reporter l'examen de la question intitulée « Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies » et de l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-quatrième session.

63/508. Rapport de la Cour internationale de Justice

À sa 34^e séance plénière, le 30 octobre 2008, l'Assemblée générale a pris acte du rapport de la Cour internationale de justice³⁶.

63/514. Communication faite par le Secrétaire général en application du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies

À sa 53^e séance plénière, le 18 novembre 2008, l'Assemblée générale a pris acte de la note du Secrétaire général³⁷.

63/515. Rapport du Conseil de sécurité

À sa 56^e séance plénière, le 20 novembre 2008, l'Assemblée générale a pris acte du rapport du Conseil de sécurité³⁸.

³³ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-troisième session, Supplément n° 1 (A/63/1).

³⁴ Voir A/63/209-S/2008/514.

³⁵ Voir A/63/210-S/2008/515.

³⁶ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-troisième session, Supplément n° 4 (A/63/4).

³⁷ A/63/300.

³⁸ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-troisième session, Supplément n° 2 (A/63/2).

63/552. Points de l'ordre du jour que l'Assemblée générale doit encore examiner à sa soixante-troisième session

À sa 74^e séance plénière, le 24 décembre 2008, l'Assemblée générale a décidé que, mis à part les questions d'organisation et les points de l'ordre du jour qu'elle pourrait avoir à examiner en application de son Règlement intérieur, les points ci-après restaient à examiner pendant la soixante-troisième session :

- Point 9. Rapport du Conseil de sécurité
- Point 12. Prévention des conflits armés
- Point 13. Conflits prolongés dans la région du groupe GUAM et leurs incidences sur la paix et la sécurité internationales et sur le développement
- Point 14. Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud
- Point 15. La situation au Moyen-Orient
- Point 16. Question de Palestine
- Point 18. La situation dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan
- Point 21. Question de Chypre
- Point 22. Agression armée contre la République démocratique du Congo
- Point 23. Question des îles Falkland (Malvinas)
- Point 24. La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti
- Point 25. L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires irakiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales
- Point 26. Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression iraquienne contre le Koweït
- Point 31. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects
- Point 40. Rapport du Conseil économique et social
- Point 41. Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et de la Déclaration politique sur le VIH/sida
- Point 44. Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes
- Point 45. Culture de paix
- Point 48. Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et préparatifs de la Conférence d'examen de 2008
- Point 49. Développement durable :
 - d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
- Point 57. Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international
- Point 59. Mémoire de l'Holocauste

- Point 71. Demande d'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la question de savoir si la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo est conforme au droit international
- Point 79. L'état de droit aux niveaux national et international
- Point 89. Désarmement général et complet
- Point 99. Mesures visant à éliminer le terrorisme international
- Point 100. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation
- Point 103. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux :
- c) Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice
- Point 104. Élections aux sièges devenus vacants des organes subsidiaires et autres élections :
- a) Élection de vingt membres du Comité du programme et de la coordination
 - c) Élection de dix-huit membres du Conseil des droits de l'homme
- Point 105. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations :
- d) Nomination de membres du Tribunal administratif des Nations Unies
 - g) Nomination de membres du Comité des conférences
 - h) Nomination d'un membre du Corps commun d'inspection
 - i) Confirmation de la nomination de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement
 - j) Confirmation de la nomination du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
 - k) Nomination des juges du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies
 - l) Nomination des juges du Tribunal d'appel des Nations Unies
- Point 106. Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies
- Point 107. Suivi des textes issus du Sommet du Millénaire
- Point 110. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale
- Point 111. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes
- Point 112. Renforcement du système des Nations Unies
- Point 113. Multilinguisme
- Point 114. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres :
- a) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine
 - h) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique des États d'Afrique centrale
 - p) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
 - q) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains

- u) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté de développement de l'Afrique australe
- Point 115. Suite donnée aux recommandations de la Commission d'enquête indépendante sur la gestion administrative et le contrôle interne du programme « pétrole contre nourriture » de l'Organisation des Nations Unies
- Point 116. Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes
- Point 117. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies
- Point 118. Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009
- Point 119. Planification des programmes
- Point 120. Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies
- Point 121. Plan des conférences
- Point 122. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies
- Point 123. Gestion des ressources humaines
- Point 124. Corps commun d'inspection
- Point 125. Régime commun des Nations Unies
- Point 126. Régime des pensions des Nations Unies
- Point 127. Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique
- Point 128. Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne
- Point 129. Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies
- Point 130. Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994
- Point 131. Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
- Point 132. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies
- Point 133. Financement de l'Opération des Nations Unies au Burundi
- Point 134. Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
- Point 135. Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
- Point 136. Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo
- Point 137. Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental
- Point 138. Financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste
- Point 139. Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée
- Point 140. Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie

- Point 141. Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
- Point 142. Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
- Point 143. Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria
- Point 144. Financement des Forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient
- Point 145. Financement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone
- Point 146. Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan
- Point 147. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
- Point 148. Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
- Point 149. Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad
- Point 152. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Agence de coopération et d'information pour le commerce international
- Point 154. Juges du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

2. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Première Commission

63/516. Réduction des budgets militaires

À sa 61^e séance plénière, le 2 décembre 2008, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Première Commission³⁹.

63/517. Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est

À sa 61^e séance plénière, le 2 décembre 2008, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Première Commission⁴⁰, rappelant sa résolution 61/53 du 6 décembre 2006, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-cinquième session la question intitulée « Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est ».

63/518. Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement

À sa 61^e séance plénière, le 2 décembre 2008, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Première Commission⁴¹, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-quatrième session la question intitulée « Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement ».

³⁹ A/63/381.

⁴⁰ A/63/383, par. 7.

⁴¹ A/63/384, par. 7.

63/519. Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement

À sa 61^e séance plénière, le 2 décembre 2008, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Première Commission⁴², rappelant sa résolution 62/29 du 5 décembre 2007 et sa décision 62/552 du 11 septembre 2008, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-quatrième session la question intitulée « Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement ».

63/520. Conférence des Nations Unies chargée de trouver les moyens d'éliminer les dangers nucléaires dans le contexte du désarmement nucléaire

À sa 61^e séance plénière, le 2 décembre 2008, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Première Commission⁴², a décidé, à la suite d'un vote enregistré de 130 voix contre 3, avec 46 abstentions⁴³, d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-quatrième session la question intitulée « Conférence des Nations Unies chargée de trouver les moyens d'éliminer les dangers nucléaires dans le contexte du désarmement nucléaire ».

63/521. Projet de programme de travail et de calendrier de la Première Commission pour 2009

À sa 61^e séance plénière, le 2 décembre 2008, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Première Commission⁴⁴, a approuvé le projet de programme de travail et de calendrier de la Première Commission pour 2009⁴⁵.

63/522. Planification des programmes (Première Commission)

À sa 61^e séance plénière, le 2 décembre 2008, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Première Commission⁴⁶.

⁴² A/63/389, par. 87.

⁴³ Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour : Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Ont voté contre : États-Unis d'Amérique, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Se sont abstenus : Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, Géorgie, Grèce, Hongrie, Îles Marshall, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Monaco, Monténégro, Norvège, Palaos, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Turquie.

⁴⁴ A/63/397, par. 5.

⁴⁵ Ibid., annexe.

⁴⁶ A/63/446.

3. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

63/523. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects

À sa 64^e séance plénière, le 5 décembre 2008, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)⁴⁷.

63/524. Augmentation du nombre des membres du Comité de l'information

À sa 64^e séance plénière, le 5 décembre 2008, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)⁴⁸, a décidé de porter de cent dix à cent douze le nombre de membres du Comité de l'information⁴⁹.

63/525. Question de Gibraltar

À sa 64^e séance plénière, le 5 décembre 2008, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)⁵⁰, rappelant sa décision 62/523 du 17 décembre 2007 et les déclarations dont les Gouvernements britannique et espagnol sont convenus à Bruxelles le 27 novembre 1984⁵¹ et à Madrid le 27 octobre 2004, et notant la création, dans le même esprit, du Forum tripartite pour le dialogue sur Gibraltar, distinct du Processus de Bruxelles, aux termes du communiqué commun publié par les Gouvernements britannique, espagnol et de Gibraltar le 16 décembre 2004 :

a) A demandé instamment aux deux gouvernements d'apporter, dans le prolongement de la déclaration du 27 novembre 1984, une solution définitive à la question de Gibraltar à la lumière des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et des principes applicables, et dans l'esprit de la Charte des Nations Unies, tout en tenant compte des intérêts et des aspirations de Gibraltar ;

b) A accueilli avec satisfaction les résultats positifs obtenus jusqu'ici à la suite du premier train de mesures approuvées par le Forum tripartite pour le dialogue sur Gibraltar et la volonté commune de parvenir à de nouveaux accords avant juillet 2009.

63/526. Augmentation du nombre des membres du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

À sa 64^e séance plénière, le 5 décembre 2008, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)⁵⁰, a décidé de porter de vingt-sept à vingt-huit le nombre de sièges du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux⁵².

⁴⁷ A/63/402.

⁴⁸ A/63/403, par. 15.

⁴⁹ Voir également décision 63/412.

⁵⁰ A/63/408, par. 38.

⁵¹ A/39/732, annexe.

⁵² Voir également décision 63/413.

63/527. Projet de programme de travail et de calendrier de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) pour la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale

À sa 64^e séance plénière, le 5 décembre 2008, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)⁵³ a approuvé le projet de programme de travail et de calendrier de la Commission pour la soixante-quatrième session de l'Assemblée qui figure dans le rapport de la Commission⁵⁴.

63/528. Planification des programmes [Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)]

À sa 64^e séance plénière, le 5 décembre 2008, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)⁵⁵.

4. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Deuxième Commission

63/509. Organisation des travaux de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey (Doha, 29 novembre-2 décembre 2008), et arrangements y relatifs

À sa 53^e séance plénière, le 18 novembre 2008, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Deuxième Commission⁵⁶, notant les dispositions figurant dans la note du Secrétaire général sur le projet d'organisation des travaux de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey⁵⁷, a décidé que l'organisation des travaux de la Conférence et les arrangements y relatifs seraient tels qu'énoncés dans la note du Secrétaire général.

63/510. Règlement intérieur provisoire de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey (Doha, 29 novembre-2 décembre 2008)

À sa 53^e séance plénière, le 18 novembre 2008, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Deuxième Commission⁵⁶, notant les dispositions figurant dans la note du Secrétaire général sur le projet d'organisation des travaux de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey⁵⁷, a décidé de recommander l'adoption par la Conférence du Règlement intérieur provisoire de la Conférence, tel qu'il figure en annexe à la présente décision.

Annexe

Règlement intérieur provisoire de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey

[Le Règlement intérieur provisoire a été publié dans le document A/CONF.212/2.]

⁵³ A/63/409, par. 5.

⁵⁴ Ibid., annexe.

⁵⁵ A/63/449.

⁵⁶ A/63/413 (Part I) et Corr.1, par. 29.

⁵⁷ A/63/345.

63/511. Ordre du jour provisoire de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey (Doha, 29 novembre-2 décembre 2008)

À sa 53^e séance plénière, le 18 novembre 2008, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Deuxième Commission⁵⁶, notant les dispositions figurant dans la note du Secrétaire général sur le projet d'organisation des travaux de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey⁵⁷, a décidé de recommander l'adoption par la Conférence de l'ordre du jour provisoire de la Conférence reproduit en annexe à la présente décision.

Annexe

Ordre du jour provisoire de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey

1. Ouverture de la Conférence.
2. Élection du Président.
3. Adoption du Règlement intérieur.
4. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
5. Élection des membres du Bureau autres que le Président.
6. Organisation des travaux, y compris la création de la Grande Commission.
7. Pouvoirs des représentants assistant à la Conférence :
 - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
8. Débat général sur le financement du développement :
 - a) Échange de vues général sur l'examen de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, y compris les défis et problèmes nouveaux;
 - b) Examen du projet de document final de la Conférence.
9. Tables rondes des parties prenantes ayant pour thème général « Poursuite de la coopération pour le financement du développement : l'avenir » et portant sur les six principaux domaines suivants :
 - a) Mobiliser des ressources financières nationales au service du développement (table ronde 1);
 - b) Mobiliser des ressources internationales au service du développement : investissements étrangers directs et autres flux financiers privés (table ronde 2);
 - c) Le commerce international en tant que moteur du développement (table ronde 3);
 - d) Renforcement de la coopération financière et technique internationale pour le développement (table ronde 4);
 - e) Dette extérieure (table ronde 5);
 - f) Questions systémiques : amélioration de la cohérence et de la cohésion des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux au service du développement (table ronde 6).
10. Adoption du document final de la Conférence.
11. Adoption du rapport de la Conférence.

63/512. Accréditation d'organisations intergouvernementales auprès de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey (Doha, 29 novembre-2 décembre 2008)

À sa 53^e séance plénière, le 18 novembre 2008, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Deuxième Commission⁵⁶, se référant à la lettre en date du 31 octobre 2008, adressée à la Présidente de la Deuxième Commission par le Président de l'Assemblée à sa soixante-troisième session⁵⁸, a décidé d'accréditer les organisations intergouvernementales suivantes auprès de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey :

1. Fonds de solidarité numérique
2. Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme
3. UNITAID

63/513. Accréditation d'organisations non gouvernementales auprès de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey (Doha, 29 novembre-2 décembre 2008)

À sa 53^e séance plénière, le 18 novembre 2008, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Deuxième Commission⁵⁶, se référant à la lettre en date du 31 octobre 2008, adressée à la Présidente de la Deuxième Commission par le Président de l'Assemblée à sa soixante-troisième session⁵⁸, a décidé d'accréditer les organisations non gouvernementales suivantes auprès de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey :

1. Alliance for African Women Initiative, Ghana
2. Asociación Latinoamericana de Organizaciones de Promoción al Desarrollo
3. Association femmes et actions pour le développement
4. Centre d'accompagnement des alternatives locales de développement
5. Centre for Rights and Development
6. Civil Power Africa
7. Dennis-MMEK International Care
8. Development Wheel
9. Equit Institute
10. Forum parlementaire européen sur la population et le développement
11. Mission évangélique luthérienne de Leipzig
12. Foundation for Widows and Less Privileged
13. Freedom from Debt Coalition
14. GGS Institute of Information Communication Technology, India
15. Action mondiale contre la pauvreté, Libéria
16. Global Network for Environment and Economic Development Research
17. Groupe d'action « Qui veut peut »
18. Hope Worldwide, Pakistan
19. Fondation IBON

⁵⁸ A/C.2/63/5.

20. International Foundation for African Children
21. Job Creation Trust
22. Jonction
23. Jubilé Sud
24. La Colombe
25. L'Observatoire PMA
26. Magnificat Environment Association
27. Manav Kalyan Pratisthan
28. Médecins du Monde
29. Network for Women's Rights in Ghana
30. Pakistan Community Peace Foundation
31. Polli Dustha Kallyan Shangstha
32. Population Action International
33. Reality of Aid Network
34. Resource Center for Environment and Sustainable Development Organisation
35. Seeds for African Relief Agency
36. Services œcuméniques pour la réconciliation et la reconstruction
37. Slums Information Development and Resource Centres
38. Solidar
39. Stamp Out Poverty
40. TB Alert
41. Association de la jeunesse pour les Nations Unies au Cameroun
42. Unzila Memorial Welfare Organization
43. VENRO
44. Voices for Interactive Choice and Empowerment
45. Women and Memory Forum
46. Youth Partnership for Peace and Development, Sierra Leone

63/539. Questions de politique macroéconomique

À sa 72^e séance plénière, le 19 décembre 2008, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Deuxième Commission⁵⁹.

63/540. Mondialisation et interdépendance

À sa 72^e séance plénière, le 19 décembre 2008, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Deuxième Commission⁶⁰.

63/541. Culture et développement

À sa 72^e séance plénière, le 19 décembre 2008, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Deuxième Commission⁶¹.

⁵⁹ A/63/412.

⁶⁰ A/63/416.

⁶¹ A/63/416/Add.3.

63/542. Rapport du Secrétaire général sur l'intégration des économies en transition à l'économie mondiale

À sa 72^e séance plénière, le 19 décembre 2008, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Deuxième Commission⁶², a pris acte du rapport du Secrétaire général⁶³.

63/543. Groupes de pays en situation particulière

À sa 72^e séance plénière, le 19 décembre 2008, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Deuxième Commission⁶⁴.

63/544. Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement

À sa 72^e séance plénière, le 19 décembre 2008, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Deuxième Commission⁶⁵.

63/545. Programme de travail de la Deuxième Commission pour la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale

À sa 72^e séance plénière, le 19 décembre 2008, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Deuxième Commission⁶⁶, a approuvé le programme de travail de la Deuxième Commission pour la soixante-quatrième session de l'Assemblée tel qu'il figure ci-après :

- Point 1. Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles
- Point 2. Les technologies de l'information et des communications au service du développement
- Point 3. Questions de politique macroéconomique :
 - a) Commerce international et développement
 - b) Système financier international et développement
 - c) Dette extérieure et développement : pour un règlement durable du problème de la dette des pays en développement
 - d) Produits de base
- Point 4. Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008
- Point 5. Développement durable :
 - a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
 - b) Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
 - c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes

⁶² A/63/416/Add.5, par. 3.

⁶³ A/63/256.

⁶⁴ A/63/417.

⁶⁵ A/63/418.

⁶⁶ A/63/420, par. 6.

- d)* Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
 - e)* Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
 - f)* Convention sur la diversité biologique
 - g)* Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa vingt-cinquième session
 - h)* Développement durable dans les régions montagneuses
 - i)* Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables
- Point 6. Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
- Point 7. Mondialisation et interdépendance :
- a)* Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance
 - b)* Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption
 - c)* Science et technique au service du développement
- Point 8. Groupes de pays en situation particulière :
- a)* Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
 - b)* Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit
- Point 9. Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement :
- a)* Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)
 - b)* Participation des femmes au développement
 - c)* Mise en valeur des ressources humaines
- Point 10. Activités opérationnelles de développement :
- a)* Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
 - b)* Coopération Sud-Sud pour le développement
- Point 11. Vers des partenariats mondiaux

63/546. Planification des programmes (Deuxième Commission)

À sa 72^e séance plénière, le 19 décembre 2008, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Deuxième Commission⁶⁷.

⁶⁷ A/63/447.

5. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Troisième Commission

63/532. Document examiné par l'Assemblée générale au titre de la question de la promotion et de la protection des droits de l'enfant

À sa 70^e séance plénière, le 18 décembre 2008, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission⁶⁸, a pris acte de la note du Secrétariat sur la promotion et la protection des droits de l'enfant⁶⁹.

63/533. État du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les populations autochtones

À sa 70^e séance plénière, le 18 décembre 2008, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission⁷⁰, a pris note du rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur l'état du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les populations autochtones⁷¹.

63/534. Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la question de la promotion et de la protection des droits de l'homme

À sa 70^e séance plénière, le 18 décembre 2008, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission⁷², a pris note des documents ci-après présentés au titre du point intitulé « Promotion et protection des droits de l'homme » :

Au titre de l'alinéa a :

Note du Secrétaire général transmettant le rapport des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme sur les travaux de leur vingtième réunion⁷³.

Au titre de l'alinéa b :

a) Rapport du Secrétaire général sur la mondialisation et ses effets sur le plein exercice de tous les droits de l'homme⁷⁴ ;

b) Rapport du Secrétaire général sur la protection des migrants⁷⁵ ;

c) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans le cadre de la lutte contre le terrorisme⁷⁶ ;

d) Note du Secrétaire général transmettant le rapport intérimaire du Rapporteur spécial sur le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible⁷⁷ ;

⁶⁸ A/63/426, par. 19.

⁶⁹ A/63/203.

⁷⁰ A/63/427, par. 11.

⁷¹ A/63/166.

⁷² A/63/430, par. 5.

⁷³ A/63/280.

⁷⁴ A/63/259.

⁷⁵ A/63/287.

⁷⁶ A/63/223.

⁷⁷ A/63/263.

e) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de son Représentant spécial chargé de la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises⁷⁸ ;

f) Note du Secrétaire général transmettant le rapport intérimaire du Rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats⁷⁹ ;

g) Note du Secrétaire général transmettant le rapport intérimaire de l'experte indépendante sur la question des droits de l'homme et de l'extrême pauvreté⁸⁰ ;

h) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant ainsi que sur le droit à la non-discrimination dans ce contexte⁸¹ ;

i) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de son Représentant pour les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays⁸² ;

j) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs des droits de l'homme⁸³ ;

k) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'expert indépendant sur les effets de la dette extérieure et des obligations financières internationales connexes des États sur le plein exercice de tous les droits de l'homme, particulièrement des droits économiques, sociaux et culturels⁸⁴ ;

l) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur la composition du personnel du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme⁸⁵ ;

m) Note du Secrétaire général transmettant le rapport intérimaire du Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation⁸⁶ ;

n) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires⁸⁷ ;

o) Note du Secrétaire général sur les travaux du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme relatifs au droit au développement⁸⁸ .

Au titre de l'alinéa c :

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967⁸⁹ .

Au titre de l'alinéa d :

Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme⁹⁰

⁷⁸ A/63/270.

⁷⁹ A/63/271.

⁸⁰ A/63/274.

⁸¹ A/63/275.

⁸² A/63/286.

⁸³ A/63/288.

⁸⁴ A/63/289.

⁸⁵ A/63/290.

⁸⁶ A/63/292.

⁸⁷ A/63/313.

⁸⁸ A/63/318.

⁸⁹ A/63/326.

⁹⁰ *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-troisième session, Supplément n°36 (A/63/36).*

63/535. Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne

À sa 71^e séance plénière, le 18 décembre 2008, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Troisième Commission⁹¹.

63/536. Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la question de la prévention du crime et de la justice pénale

À sa 71^e séance plénière, le 18 décembre 2008, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission⁹², a pris acte du rapport du Secrétaire général sur l'aide à l'application des conventions et protocoles universels relatifs au terrorisme⁹³ et du rapport du Secrétaire général sur l'amélioration de la coordination des efforts déployés pour lutter contre la traite des personnes⁹⁴.

63/537. Programme de travail de la Troisième Commission pour la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale

À sa 71^e séance plénière, le 18 décembre 2008, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission⁹⁵, a approuvé le programme de travail de la Troisième Commission pour la soixante-quatrième session, qui est présenté ci-après :

Point 1. Développement social :

- a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille
- c) Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement

Point 2. Prévention du crime et justice pénale

Point 3. Contrôle international des drogues

Point 4. Promotion de la femme :

- a) Promotion de la femme
- b) Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Point 5. Promotion et protection des droits de l'enfant :

- a) Promotion et protection des droits de l'enfant
- b) Suivi des textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants

Point 6. Questions autochtones :

- a) Questions autochtones
- b) Deuxième Décennie internationale des populations autochtones

⁹¹ A/63/430/Add.4.

⁹² A/63/431, par. 27.

⁹³ A/63/89.

⁹⁴ A/63/90.

⁹⁵ A/63/433, par. 7.

- Point 7. Promotion et protection des droits de l'homme :
- a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme
 - b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales
 - c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux
 - d) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne
- Point 8. Élimination du racisme et de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée :
- a) Élimination du racisme et de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée
 - b) Mise en œuvre intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban
- Point 9. Droit des peuples à l'autodétermination
- Point 10. Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires
- Point 11. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

63/538. Planification des programmes (Troisième Commission)

À sa 71^e séance plénière, le 18 décembre 2008, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission⁹⁶, ayant examiné le programme 19 (Droits de l'homme) du projet de cadre stratégique pour la période 2010-2011⁹⁷ et le chapitre correspondant du rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa quarante-huitième session⁹⁸, a approuvé, à la suite d'un vote enregistré de 175 voix contre 3, avec 2 abstentions⁹⁹, le programme

⁹⁶ A/63/434, par. 23.

⁹⁷ A/63/6 (Prog. 19).

⁹⁸ *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-troisième session, Supplément n° 16 (A/63/16)*, chap. II.

⁹⁹ Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Tunisie, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Ont voté contre : États-Unis d'Amérique, Îles Marshall, Israël

Se sont abstenus : Australie, Canada.

19 (Droits de l'homme) du projet de cadre stratégique pour la période 2010-2011, tel qu'il figure dans l'annexe ci-dessous.

Annexe

Projet de cadre stratégique pour la période 2010-2011

Deuxième volet : plan-programme biennal

Programme 19. Droits de l'homme

[Pour le texte du programme 19 tel qu'approuvé par la présente décision, voir le Cadre stratégique pour la période 2010-2011 (A/63/6/Rev.1).]

**6. Décisions adoptées sur la base des rapports
de la Cinquième Commission**

63/547. Situation budgétaire et financière des organismes des Nations Unies

À sa 74^e séance plénière, le 24 décembre 2008, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission¹⁰⁰, a pris acte de la note du Secrétaire général transmettant le rapport statistique du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur la situation budgétaire et financière des organismes des Nations Unies¹⁰¹.

63/548. Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux

À sa 74^e séance plénière, le 24 décembre 2008, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission¹⁰², a pris acte du rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies pour les partenariats¹⁰³.

**63/549. Location de bureaux du Siège de l'Organisation des Nations Unies
au Groupe des 77 et de la Chine**

À sa 74^e séance plénière, le 24 décembre 2008, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission¹⁰², rappelant ses résolutions 41/213 du 19 décembre 1986 et 56/253 du 24 décembre 2001 concernant les conditions régissant le loyer du Bureau du Groupe des 77 et de la Chine au Siège de l'Organisation des Nations Unies :

a) A décidé de fixer à six dollars des États-Unis le pied carré, à compter du 1^{er} janvier 2009, le loyer annuel des bureaux occupés par le Bureau du Groupe des 77 et de la Chine au Siège de l'Organisation, y compris le mobilier et la photocopieuse fournis ;

b) N'a pas ignoré les sommes dues par le Groupe des 77 et de la Chine au titre de ses obligations locatives concernant les bureaux qu'il occupe au Siège de l'Organisation, et a décidé, à titre exceptionnel, de passer par profits et pertes le montant de ces sommes au 31 décembre 2008 ;

c) A souligné qu'il faut que tous les locataires de l'Organisation payent leur loyer à l'échéance, en totalité et sans conditions ;

d) A également souligné qu'à l'avenir il conviendrait que le Secrétaire général, Chef de l'Administration, règle les problèmes concernant les locations directement avec les locataires concernés, conformément à la procédure en place et sans s'en référer à l'Assemblée.

¹⁰⁰ A/63/612, par. 6.

¹⁰¹ A/63/185.

¹⁰² A/63/648/Add.4, par. 45.

¹⁰³ A/63/257.

63/550. Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure

À sa 74^e séance plénière, le 24 décembre 2008, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission¹⁰⁴, a décidé de renvoyer à la reprise de sa soixante-troisième session l'examen des points ci-après de l'ordre du jour et des documents qui s'y rapportent :

Point 117

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général sur le dispositif de responsabilisation, le cadre de référence de la gestion globale des risques et du contrôle interne et le cadre de gestion axée sur les résultats¹⁰⁵

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen de la gestion axée sur les résultats à l'Organisation des Nations Unies¹⁰⁶

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection sur la gestion axée sur les résultats à l'Organisation des Nations Unies dans le cadre de la réforme¹⁰⁷

Note du Secrétaire général transmettant ses observations sur le rapport du Corps commun d'inspection sur la gestion axée sur les résultats à l'Organisation des Nations Unies dans le cadre de la réforme¹⁰⁸

Point 118

Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009

Rapport du Secrétaire général sur la provision pour le passif éventuel de l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies¹⁰⁹

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹¹⁰

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection sur un système de paie commun pour les organismes des Nations Unies¹¹¹

Note du Secrétaire général transmettant ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur le rapport du Corps commun d'inspection sur un système de paie commun pour les organismes des Nations Unies¹¹²

Point 122

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Rapports du Comité des contributions¹¹³

Rapports du Secrétaire général sur les échéanciers de paiement pluriannuels¹¹⁴

¹⁰⁴ A/63/649, par. 9.

¹⁰⁵ A/62/701 et Corr.1 et Add.1.

¹⁰⁶ A/63/268.

¹⁰⁷ A/61/805.

¹⁰⁸ A/62/704.

¹⁰⁹ A/63/320.

¹¹⁰ A/63/568.

¹¹¹ A/60/582.

¹¹² A/60/582/Add.1.

¹¹³ *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-deuxième session, Supplément n° 11 (A/62/11)*; et *ibid.*, *soixante-troisième session, Supplément n° 11 et rectificatif (A/63/11 et Corr.1)*.

¹¹⁴ A/62/70 et A/63/68.

63/551. Demande d'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la question de savoir si la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo est conforme au droit international

À sa 74^e séance plénière, le 24 décembre 2008, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Cinquième Commission sur les incidences sur le budget-programme de sa résolution 63/3 du 8 octobre 2008¹¹⁵.

7. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Sixième Commission

63/529. Programme de travail provisoire de la Sixième Commission pour la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale

À sa 67^e séance plénière, le 11 décembre 2008, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Sixième Commission¹¹⁶, a pris note du fait que la Commission avait décidé d'adopter le programme de travail provisoire ci-après, tel que proposé par le Bureau, pour la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale :

Programme de travail provisoire

5 octobre	Organisation des travaux de la Sixième Commission
5 et 23 octobre	Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies
6, 7 et 23 octobre	Mesures visant à éliminer le terrorisme international
8 et 23 octobre	Responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts des Nations Unies en mission
12 octobre	Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa quarante-deuxième session
14 octobre	L'état de droit aux niveaux national et international
19 et 20 octobre	Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation
26 octobre-4 novembre	Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa soixante et unième session
4 novembre	Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international
12 novembre	Rapport du Comité des relations avec le pays hôte Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale Planification des programmes Élection des bureaux des grandes commissions
9, 13, 15, 16 et 21 octobre et 5 novembre	Journées réservées

¹¹⁵ A/63/654.

¹¹⁶ A/63/445, par. 7.

63/530. Planification des programmes (Sixième Commission)

À sa 67^e séance plénière, le 11 décembre 2008, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Sixième Commission¹¹⁷.

63/531. Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies

À sa 67^e séance plénière, le 11 décembre 2008, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Sixième Commission¹¹⁸, a décidé que le Comité spécial sur l'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies, créé par sa décision 62/519 du 6 décembre 2007, poursuivrait l'examen des aspects juridiques de la question encore en suspens en tenant compte des délibérations qu'y ont consacrées la Cinquième et la Sixième Commission, de ses décisions antérieures et de celles qu'elle pourrait prendre à sa soixante-troisième session avant la réunion du Comité spécial. Celui-ci se réunirait du 20 au 24 avril 2009 et lui rendrait compte de ses travaux à sa soixante-quatrième session. L'Assemblée a également décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-quatrième session la question intitulée « Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies ».

¹¹⁷ A/63/450.

¹¹⁸ A/63/451, par. 11.

Annexe

Répertoire des décisions

<i>Numéro de décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Séance plénière</i>	<i>Date d'adoption</i>	<i>Page</i>
63/401.	Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs	3, <i>a</i>	1 ^{re}	16 septembre 2008	4
63/402.	Juges du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991	154	23 ^e 56 ^e	9 octobre 2008 20 novembre 2008	4
63/403.	Élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité	103, <i>a</i>	28 ^e	17 octobre 2008	5
63/404.	Élection de dix-huit membres du Conseil économique et social	103, <i>b</i>	30 ^e	22 octobre 2008	5
63/405.	Nomination de membres du Comité des conférences	105, <i>g</i>	32 ^e	27 octobre 2008	6
63/406.	Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice	103, <i>c</i>	39 ^e 40 ^e	6 novembre 2008 6 novembre 2008	7
63/407.	Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	105, <i>a</i>	56 ^e	20 novembre 2008	7
63/408.	Nomination de membres du Comité des contributions	105, <i>b</i>	56 ^e	20 novembre 2008	8
63/409.	Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements	105, <i>c</i>	56 ^e	20 novembre 2008	8
63/410.	Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale	105, <i>e</i>	56 ^e	20 novembre 2008	9
63/411.	Nomination de membres et de membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies	105, <i>f</i>	56 ^e	20 novembre 2008	9
63/412.	Nomination de membres du Comité de l'information	32	64 ^e	5 décembre 2008	9
63/413.	Nomination de membres du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	37	64 ^e	5 décembre 2008	10
63/414.	Élection de vingt membres du Comité du programme et de la coordination	104, <i>a</i>	73 ^e	22 décembre 2008	10
63/415.	Élection de sept membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix	104, <i>b</i>	73 ^e	22 décembre 2008	11
63/501.	Réunions d'organes subsidiaires durant la partie principale de la soixante-troisième session	7	1 ^{re}	16 septembre 2008	13
63/502.	Organisation de la soixante-troisième session	7	2 ^e 61 ^e 69 ^e 73 ^e	19 septembre 2008 2 décembre 2008 15 décembre 2008 22 décembre 2008	13

Annexe – Répertoire des décisions

<i>Numéro de décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Séance plénière</i>	<i>Date d'adoption</i>	<i>Page</i>
63/503.	Adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour	7	2 ^e 20 ^e 34 ^e 74 ^e	19 septembre 2008 6 octobre 2008 30 octobre 2008 24 décembre 2008	13
63/504.	Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation	100	21 ^e	6 octobre 2008	15
63/505.	Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994	67	24 ^e	13 octobre 2008	15
63/506.	Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991	68	24 ^e	13 octobre 2008	15
63/507.	Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies	109	32 ^e	27 octobre 2008	15
63/508.	Rapport de la Cour internationale de Justice	66	34 ^e	30 octobre 2008	15
63/509.	Organisation des travaux de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey (Doha, 29 novembre-2 décembre 2008), et arrangements y relatifs	48	53 ^e	18 novembre 2008	22
63/510.	Règlement intérieur provisoire de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey (Doha, 29 novembre-2 décembre 2008)	48	53 ^e	18 novembre 2008	22
63/511.	Ordre du jour provisoire de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey (Doha, 29 novembre-2 décembre 2008)	48	53 ^e	18 novembre 2008	23
63/512.	Accréditation d'organisations intergouvernementales auprès de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey (Doha, 29 novembre-2 décembre 2008)	48	53 ^e	18 novembre 2008	24
63/513.	Accréditation d'organisations non gouvernementales auprès de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey (Doha, 29 novembre-2 décembre 2008)	48	53 ^e	18 novembre 2008	24
63/514.	Communication faite par le Secrétaire général en application du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies	102	53 ^e	18 novembre 2008	15
63/515.	Rapport du Conseil de sécurité	9	56 ^e	20 novembre 2008	15

Annexe – Répertoire des décisions

<i>Numéro de décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Séance plénière</i>	<i>Date d'adoption</i>	<i>Page</i>
63/516.	Réduction des budgets militaires	81	61 ^e	2 décembre 2008	19
63/517.	Maintien de la sécurité internationale - relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est	83	61 ^e	2 décembre 2008	19
63/518.	Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement	84	61 ^e	2 décembre 2008	19
63/519.	Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement	89, o	61 ^e	2 décembre 2008	20
63/520.	Conférence des Nations Unies chargée de trouver les moyens d'éliminer les dangers nucléaires dans le contexte du désarmement nucléaire	89, bb	61 ^e	2 décembre 2008	20
63/521.	Projet de programme de travail et de calendrier de la Première Commission pour 2009	110	61 ^e	2 décembre 2008	20
63/522.	Planification des programmes (Première Commission)	119	61 ^e	2 décembre 2008	20
63/523.	Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects	31	64 ^e	5 décembre 2008	21
63/524.	Augmentation du nombre des membres du Comité de l'information	32	64 ^e	5 décembre 2008	21
63/525.	Question de Gibraltar	37	64 ^e	5 décembre 2008	21
63/526.	Augmentation du nombre des membres du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	37	64 ^e	5 décembre 2008	21
63/527.	Projet de programme de travail et de calendrier de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) pour la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale	110	64 ^e	5 décembre 2008	22
63/528.	Planification des programmes [Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)]	119	64 ^e	5 décembre 2008	22
63/529.	Programme de travail provisoire de la Sixième Commission pour la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale	110	67 ^e	11 décembre 2008	34
63/530.	Planification des programmes (Sixième Commission)	119	67 ^e	11 décembre 2008	35
63/531.	Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies	129	67 ^e	11 décembre 2008	35
63/532.	Document examiné par l'Assemblée générale au titre de la question de la promotion et de la protection des droits de l'enfant	60, a	70 ^e	18 décembre 2008	28
63/533.	État du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les populations autochtones	61	70 ^e	18 décembre 2008	28
63/534.	Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la question de la promotion et de la protection des droits de l'homme	64	70 ^e	18 décembre 2008	28

Annexe – Répertoire des décisions

<i>Numéro de décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Séance plénière</i>	<i>Date d'adoption</i>	<i>Page</i>
63/535.	Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne	64, <i>d</i>	71 ^e	18 décembre 2008	30
63/536.	Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la question de la prévention du crime et de la justice pénale	97	71 ^e	18 décembre 2008	30
63/537.	Programme de travail de la Troisième Commission pour la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale	110	71 ^e	18 décembre 2008	30
63/538.	Planification des programmes (Troisième Commission)	119	71 ^e	18 décembre 2008	31
63/539.	Questions de politique macroéconomique	47	72 ^e	19 décembre 2008	25
63/540.	Mondialisation et interdépendance	51	72 ^e	19 décembre 2008	25
63/541.	Culture et développement	51, <i>c</i>	72 ^e	19 décembre 2008	25
63/542.	Rapport du Secrétaire général sur l'intégration des économies en transition à l'économie mondiale	51, <i>e</i>	72 ^e	19 décembre 2008	26
63/543.	Groupes de pays en situation particulière	52	72 ^e	19 décembre 2008	26
63/544.	Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement	53	72 ^e	19 décembre 2008	26
63/545.	Programme de travail de la Deuxième Commission pour la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale	110	72 ^e	19 décembre 2008	26
63/546.	Planification des programmes (Deuxième Commission)	119	72 ^e	19 décembre 2008	27
63/547.	Situation budgétaire et financière des organismes des Nations Unies	127	74 ^e	24 décembre 2008	32
63/548.	Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux	118	74 ^e	24 décembre 2008	32
63/549.	Location de bureaux du Siège de l'Organisation des Nations Unies au Groupe des 77 et de la Chine	118	74 ^e	24 décembre 2008	32
63/550.	Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure	117	74 ^e	24 décembre 2008	33
63/551.	Demande d'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la question de savoir si la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo est conforme au droit international	71 et 118	74 ^e	24 décembre 2008	34
63/552.	Points de l'ordre du jour que l'Assemblée générale doit encore examiner à sa soixante-troisième session	7	74 ^e	24 décembre 2008	16